



Forfait mutuelle et versement chez l'opticien

Par **chicoree75**, le **07/06/2013 à 14:37**

Bonjour,

Je suis bien embêtée. J'ai fait faire une paire de lunettes de vues. Il se trouve que n'en ayant pas fait depuis 3 ans, l'opticien me dit qu'il allait demander à la mutuelle, le forfait des deux dernières années et ainsi cela couvrirait mon achat. Or une fois le choix fait, une année du forfait alloué a été suffisante, mais la procédure de demande faite par l'opticien a été lancée, pour les deux années et il me dit "lorsque vous recevrez le forfait de la seconde année vous me le remettrez" car j'ai fait les papiers et ce montant restera en Avoir chez moi jusqu'au jour où vous aurez besoin d'une autre paire. J'avoue être sidérée de ce procédé qu'en pensez-vous et que dois-je faire ?

en vous remerciant de votre aide.
cordialement